PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2013 - 734 du 18 novembre 2013
portant nomination du président du comité de direction de l'institut national de la statistique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;
Vu la loi n° 8-2009 du 28 octobre 2009 sur la statistique ;
Vu le décret n° 2010-805 du 31 décembre 2010 portant approbation des statuts de l'institut national de la statistique ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012-1154 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;
Vu le décret n° 2013-218 du 30 mai 2013 portant organisation du ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Rufin BIDOUNGA** est nommé président du comité de direction de l'institut national de la statistique.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Rufin BIDOUNGA,** sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2013 - 734 Fait à Brazzaville, le 18 novembre 2013

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration,

Gilbert ONDONGO.-